

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lée-Chinh AVENA	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Michèle CHALLAUX
M. Joël MEKHANTAR		Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Alain MARCHAND pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Actualisation des autorisations de programme

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Supplémentaire 2013, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits correspondants :

◆ Participation au financement de la LINO

- **Montant de l'autorisation de programme** : 36 900 000 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Au vu de l'échéancier des crédits de paiement établi par la DREAL, le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2013.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2012	Crédits de paiement (CP)	
			2013	2014
Montants	36 900 000 €	22 465 492 €	6 000 000 €	8 434 508 €
Affectation			Chapitre 204	

◆ Convention ANRU

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Compte tenu des paiements effectués à fin 2012, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013-2014 selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2012	Crédits de paiement (CP)	
			2013	2014
Montants	14 200 000 €	7 313 334 €	2 303 354 €	4 583 312 €
Affectation			Chapitre 204	

◆ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmations antérieures à 2009

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 864 074 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Compte tenu des paiements effectués à fin 2012, Il est proposé de réviser le montant des crédits de paiement 2013 en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2012	Crédits de paiement (CP)	
			2013	2014
Montants	6 864 074 €	6 669 378 €	194 696 €	-
Affectation			Chapitre 204	

◆ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 407 575 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 – 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2012	Crédits de paiement (CP)		
			2013	2014	2015
Montants	6 407 575 €	5 394 195 €	389 787 €	441 753 €	181 840 €
Affectation			Chapitre 204		

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2010 :

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 819 329 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon,

le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 – 2014, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2012	Crédits de paiement (CP)	
			2013	2014
Montants	6 819 329 €	2 836 929 €	2 630 900 €	1 351 500 €
Affectation			Chapitre 204	

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2011 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 000 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 – 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2012	Crédits de paiement (CP)		
			2013	2014	2015
Montants	6 985 629 €	3 057 564 €	2 280 014 €	1 386 851 €	261 200 €
Affectation			Chapitre 204		

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2012 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 947 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 – 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2012	Crédits de paiement (CP)		
			2013	2014	2015
Montants	7 814 500 €	679 600 €	2 579 440 €	3 675 260 €	880 200 €
Affectation			Chapitre 204		

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2013 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 9 420 000 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2013 – 2016, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2013	2014	2015	2016
Montants	9 420 000 €	1 859 700 €	5 068 400 €	2 329 300 €	162 600 €
Affectation		Chapitre 204			

Réalisation de 2 lignes de tramway :

- **Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2014 : 381 250 000 € HT et 451 113 000 € TTC**

Compte tenu des paiements effectués à fin 2012, il est proposé de réviser les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2013 – 2014, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2012	Crédits de paiement (CP)	
			2013	2014
En K€ HT	381 250	339 741	31 189	10 320
En K€ TTC	451 113	388 401	35 558	27 154
Affectation			Chapitre 20 - 21 - 23	

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus.